

Séance du 5 octobre 2017

L'an deux mille dix sept, et le cinq du mois d'octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Sandrine URBAIN, Maire

Etaient présents : Mmes, Mrs, URBAIN Sandrine, ISSELIN Jean-Claude, CONTANT Evelyne, GONCALVES Jean, JALOUX Patricia, CABOT Christophe, VERGNE Sandra, PILLOT Christine et CALLOT Franck

Absents : Madame Céline CASTEX et Monsieur Pascal PREVOT

Excusés : Madame Monique DAUNIQUE et Messieurs Jean-Pierre LÉCORCHÉ, Mathias GROSCLAUDE et Richard DELATRE

Date de convocation : 28 septembre 2017

Date d'affichage : 12 octobre 2017

Le compte rendu du conseil municipal du **27 juillet 2017** est approuvé à l'unanimité.

Communications du Maire :

Remerciements pour attribution de subvention :

- Le Beau Toquât
- Fondation du Patrimoine
- Comité des Fêtes Clériciennes
- Association Loisirs et Détente
- La Croix Rouge Française

remercie la commune pour l'attribution d'une subvention

Team Trail Intermarché

Madame le Maire communique un courrier de Team Trail Intermarché remerciant pour le prêt gracieux de la salle à l'occasion du passage de leur édition 2017 et sollicitant le même prêt pour l'édition 2018, les 22,23 et 24 juin.

Passage du Tour de France : courrier de Madame la Préfète

Madame le Maire informe l'assemblée des remerciements de l'ancienne préfète de l'Aube pour l'implication de la commune et des services municipaux à l'occasion du passage du Tour de France le vendredi 7 juillet dernier.

Projet de locavor

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de locavor porté par Madame Coralie Giorgetti. La commune projette de mettre sa salle des fêtes à disposition d'un regroupement de producteurs locaux le jeudi de 17h30 à 19h30.

Le fonctionnement d'un LOCAVOR permet de réduire les intermédiaires, en mettant en avant la "vente directe", de diminuer le gaspillage et de faire profiter de produits de qualité, frais et de saison à un prix juste, fixé par les producteurs locaux.

Il s'agit de proposer divers produits issus d'un périmètre limité : légumes bio de Clérey, miel, jus de pommes et de poires, pâtes au blé dur, pains, fromages de chèvre d'Arelles, lentilles, lentillons de champagne, viandes, poissons, confitures, bières....

Il sera ainsi possible de commander des produits locaux en circuit court aux producteurs et artisans proches de chez vous et venir chercher les commandes chaque semaine, le jeudi de 17h30 à 19h30, à la salle des fêtes de Clérey.

Retour sur la sortie du CFC du 27 août

Madame le Maire communique à l'assemblée le courriel reçu du Comité des Festivités Clériciennes concernant la journée qu'il a organisée au Parc des Félines le dimanche 27 août dernier, à laquelle ont participé 41 adultes et 14 enfants.

Ouverture d'une nouvelle déchèterie à Saint Lyé

Madame le Maire présente à l'assemblée un courriel de Troyes Champagne Métropole informant de la mise à disposition des habitants de l'agglomération d'une nouvelle déchèterie à Saint Lyé depuis le lundi 2 octobre.

Faits marquants intervenus dans la commune au mois de juin, juillet, août 2017 : Synthèse de la gendarmerie

Madame le Maire fait part des interventions de la gendarmerie de Bréviandes sur le territoire de la commune pour les mois :

- de juin :
 - le 04 : appel d'un habitant signalant la présence de personnes sur un terrain privé
 - le 05 : signalement d'une bagarre de deux individus alcoolisés non découverts

- le 12 : différent entre deux personnes avec coup de feu : une procédure a été établie
- le 18 : signalement de tapage
- de juillet :
 - les 13, 14 et 16 : rixes entre familles
 - le 19 : problème de famille
 - le 30 : déclaration de vol dans un commerce
- d'août :
 - le 03 : intervention suite à un problème électrique
 - le 30 : intervention auprès d'une personne âgée ayant un malaise alors qu'elle circulait en voiture
 - le 31 : accident matériel entre Clérey et Villemoyenne.

Voisins vigilants

Contact sera de nouveau pris avec la personne ayant présenté le projet afin de connaître le nombre et les éventuels lieux d'implantation des pancartes de signalisation.

Attribution d'une subvention départementale pour le projet de création d'une aire de jeux

Madame le Maire communique à l'assemblée un courrier du Conseil Départemental informant de sa décision d'allouer une subvention de 2.147,00 euros dans le cadre du projet de création d'une aire de jeux.

Elections sénatoriales : dates à retenir

Madame le Maire informe que la prochaine élection sénatoriale partielle se tiendra le dimanche 17 décembre prochain.

La date retenue par les services préfectoraux pour la désignation des délégués des conseils municipaux sera le jeudi 19 octobre 2017.

Une réunion de conseil aura donc lieu à cette date à 20h.

Questions principales

2017-35 : Article 35 des statuts du SDDEA : modifications statutaires : consultation pour avis

- **VU** le Syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA), créé depuis le 1er juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016 ;
- **VU** le Code des Générale des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- **VU** la délibération de l'Assemblée Générale du SDDEA n° 40 du 29 juin 2017;
- **VU** les statuts du SDDEA dans leur version en date du 1^{er} juillet 2016.

MADAME LE MAIRE EXPOSE, A L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL :

- **CONSIDERANT QUE** lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2017, le SDDEA a adopté des modifications statutaires tenant principalement à :
 - Des clarifications de terminologie,
 - Des clarifications du fonctionnement des organes du Syndicat,
 - Des précisions apportées à certaines dispositions suite aux transferts de compétences,
 - Des précisions apportées à certaines dispositions suite aux évolutions réglementaires.

- **CONSIDERANT QUE** par application de l'article 35 des statuts du SDDEA dans leur version modifiée au 1^{er} juillet 2016 : « *Au surplus, les présents statuts peuvent être modifiés par délibération de l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, suivie de l'adoption d'un arrêté préfectoral modifiant les présents statuts. A ce titre, les membres sont consultés pour avis simple et ceux-ci disposent d'un délai de trois mois pour donner leur avis* ».

- **CONSIDERANT QUE** par courrier en date du 13 juillet 2017, le SDDEA a sollicité l'organe délibérant de notre collectivité afin de rendre un avis sur les modifications statutaires proposées (joint en annexe).

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE :

1. **DE RENDRE** un avis favorable aux propositions statutaires adoptées par délibération du SDDEA n° 40 du 29 juin 2017.

2. **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire de signer tout document relatif à ce dossier conformément aux propositions telles qu'adoptées à l'issue du vote.

2017-36 : Décision modificative n°2 au budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE de réviser les crédits du Budget Principal 2017 comme suit :

Dépenses		Recettes	
Article 2188-Chapitre 21	-2.000,00 euros	Néant	
Chapitre 204	+2.000,00 euros		
TOTAL	0,00 euros	TOTAL	0,00 euros

2017-37 : Prise en charge des NAP du 1^{er} avril au 7 juillet 2017

Madame le Maire présente à l'assemblée l'état des heures effectuées par les agents de l'Association Familles Rurales Clérey-Fresnoy le Château dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires pour la période allant du 1^{er} avril au 7 juillet 2017 pour un montant de 623,01 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce montant et informe de son accord pour le remboursement de cette somme à l'Association Familles Rurales Clérey-Fresnoy le Château.

2017-38 : Tarification de la publication de publicité dans le Bulletin Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de ne pas modifier les anciens tarifs mais d'insérer au niveau de la publicité des nouveaux entrepreneurs de la commune la mention "Nouveau à Clérey".

2017-39 : Soumission au groupement de commandes pour la mise en place d'un marché de fourniture de papiers

La Ville de Troyes propose aux communes de l'agglomération de constituer un groupement de commandes afin de retenir un ou plusieurs opérateurs communs chargés de procéder à la passation **d'un marché de fourniture de papier**.

Le marché sera composé des trois lots suivants :

Lot N° 1 Papiers écologiques A4 et A3 blanc.

Lot N° 2 Papiers écologiques A4 et A3 couleur.

Lot N° 3 Papiers spéciaux blancs et couleur pour photocopieur couleur haute production.

Il est convenu que la Ville de Troyes assurera les fonctions de coordonnateur du groupement et sera à ce titre chargée de l'élaboration du dossier de consultation, de son lancement par voie de procédure adaptée ou d'appel d'offres (selon l'estimation globale), de la sélection des candidatures et des offres, de la signature des marchés de fournitures et de leur notification. Elle sera en charge également de l'exécution du marché

La Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) ou la commission organique sera celle du coordonnateur du groupement, à savoir la Ville de Troyes.

Le groupement sera conclu à compter de la notification de la convention jusqu'à la fin prévisionnelle du marché reconduction comprise. Quant à la durée proprement dite du marché elle sera d'un an à compter de sa date de notification au(x) titulaire(s) et pourra être reconduite tacitement pour une période d'un an.

Les communes et établissements publics membres du groupement rembourseront au coordonnateur et au prorata de leur besoin propre sur le besoin total du groupement, les frais liés à la consultation.

Il est précisé que toutes les palettes de papier seront livrées directement à la mairie de la ville de Troyes. Les utilisateurs du groupement devront donc effectuer leurs commandes et venir chercher leurs papiers auprès du service reprographie de la Ville de Troyes qui refactura aux communes le tarif du papier au prix unitaire du bordereau.

Le projet de convention constitutive du groupement sera transmis aux communes lorsque le groupement sera définitivement constitué.

Le marché sera conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande d'un montant maximum de 209 000€HT reconduction comprise et traité à prix unitaires révisibles annuellement selon une formule de révision appropriée

Au bénéfice de ces informations, je vous propose :

- **DE SOUMETTRE** la candidature de la commune de CLEREY pour intégrer le groupement de commandes pour le marché fourniture de papiers
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tous documents à intervenir au titre du présent exposé des motifs
- **D'APPROUVER** le lancement de la consultation relative aux prestations susvisées
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de la Ville de Troyes ou son représentant à signer le marché public relatif aux prestations susvisées avec les titulaires qui seront désignés par la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur.

Questions diverses

2017-40 : Travaux de réalisation d'un puisard de collecte des eaux pluviales Avenue de Champagne (RD 671): Demande de subvention départementale

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de réalisation d'un puisard de collecte des eaux pluviales Avenue de Champagne (RD 671).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- considérant la nécessité de collecter les eaux pluviales de la RD 671 au niveau du 27 Avenue de Champagne,

- adopte le projet de travaux de réalisation d'un puisard Avenue de Champagne (RD 671).

- accuse réception des différents devis. Le mieux disant étant celui des TRANSPORTS TOCHTERMANN pour un montant de 3.642,88 euros HT soit 4.371,46 euros TTC

- informe que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017,

- sollicite une demande d'aide départementale auprès du Conseil Départemental de l'Aube,

- sollicite l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de l'aide demandée.

2017-41 : Projet de tarification de la location des vestiaires de football

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 80,00 euros la journée (du matin 8 heures au lendemain matin 8 heures) le tarif de location des vestiaires du stade de football sans accès ni utilisation du terrain de football pour un maximum de 30 personnes.

Problème de comportement de chiens

Madame le Maire présente à l'assemblée d' :

- un courriel d'une habitante de l'Avenue de Champagne concernant les aboiements permanents de chiens
- un courrier d'un habitant d'un lotissement concernant le comportement d'un chien en liberté
- un mail d'un habitant de la Rue de l'Ecole concernant l'agression très probablement par un chien de son propre chien

Devant l'accroissement de ce type de problématique, la gendarmerie a été contactée.

Véhicule technique

Madame le Maire informe de son projet de remplacement du véhicule technique actuel.

Randonnée pédestre

La randonnée pédestre organisée le dimanche 10 septembre a réuni 42 participants qui demandent la mise en place d'une seconde randonnée annuelle au printemps. Le projet sera envisagé et la randonnée du mois de septembre sera renouvelée en 2018.

2017-42 : Entretien des locaux de la Salle des Fêtes

Le conseil municipal, considérant la délibération 2015-1 en date du 19 février 2015 relative à la tarification du forfait nettoyage de la salle des fêtes, après en avoir délibéré, décide de fixer à 150,00 euros, le tarif du forfait nettoyage dans le cadre de la location de la salle des fêtes.

Atelier Loisirs Créatifs et Atelier Peinture

Madame le Maire a le plaisir d'informer de la mise en place, à l'initiative de Mesdames Patricia JALOUX et Christelle COLA d'un atelier de loisirs créatifs le lundi de 14h à 17h depuis le 18 septembre dernier, dans la petite salle de la mairie située dans le Parc de la Salle des Fêtes. Un atelier de cours de peinture est venu le compléter depuis le 2 octobre aux mêmes heures.

Taxe pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles crée une compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ». Cette

compétence fait partie des compétences obligatoires des communautés d'agglomération à partir du 1er janvier 2018.

Ainsi dès le 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI sera transférée à Troyes Champagne Métropole (TCM). Avec 81 communes, près de 820 km de berges sont concernés. Le conseil communautaire de TCM a donc décidé d'instaurer une nouvelle taxe par foyer (foyers assujettis à la taxe d'habitation, à la taxe foncière ainsi qu'à la cotisation foncière des entreprises) afin de pouvoir assurer l'aménagement de bassins hydrographiques, l'entretien des cours d'eau, la défense contre les inondations, la gestion des digues...

Projet de classe et de logement communal

Madame le Maire présente un état des lieux de l'avancement des travaux de construction de la salle de classe et d'un logement communal ainsi qu'un récapitulatif des sommes déjà engagées, à ce jour, qui se présente comme suit :

	Classe	Logement communal	TOTAL
Inscription au Budget	137 000,00	50 000,00	187 000,00
Réalisé 2016	15 796,11		
Réalisé 2017	106 528,80	32 637,25	
Tables/Chaises	2 542,38		
TOTAL Réalisé	124 867,29	32 637,25	157 504,54
Non encore reçues les factures de J. ASSIER électricité et ARC Métal Restent à régler honoraires architecte: 10.500,00 euros			

Travaux d'accessibilité

Madame le Maire présente à l'assemblée un bilan des sommes réglées dans le cadre du projet de mise en accessibilité de l'école maternelle et du centre de loisirs :

Inscription au Budget	10 000,00
Réalisé maternelle côté rue	4 152,00
Réalisé maternelle côté cour	2 664,00
Réalisé centre de loisirs	3 408,00
TOTAL Réalisé	10 224,00

Inventaire de l'état des chemins

Madame le Maire demande à Monsieur Jean-Claude ISSELIN de se rapprocher de Monsieur Pascal PREVOT afin de réaliser un inventaire de l'état des chemins communaux.

Fin des contrats aidés : problèmes rencontrés par l'AFR Clérey-Fresnoy-La Farandole

Madame le Maire fait part à l'assemblée des difficultés rencontrées par l'AFR Clérey Fresnoy le Château qui assurent l'accueil des enfants avant et après l'école, lors de la pause méridienne, ainsi que le mercredi et les vacances scolaires. En effet, sans contrats aidés, cette structure est dans l'incapacité matérielle de faire face à la surcharge financière. Comment dès lors seront pris en charge les 114 enfants qui fréquentent la structure dont les 70 qui y déjeunent chaque jour.

Un premier contrat aidé de 20h hebdomadaire arrive à échéance le 30 novembre prochain. Un second, le 3 janvier 2018.

Sans ces deux contrats, soit la structure ferme ses portes à certains enfants, soit elle augmente ses tarifs de manière prohibitive.

Comment, sans contrats aidés, maintenir un service indispensable à nos concitoyens ?

Un courrier sera adressé à ce sujet à Monsieur le Préfet de l'Aube, à Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Aube et à Madame La Députée Valérie Bazin-Malgras.

Distribution des colis de Noël

La distribution du colis de Noël aura lieu le samedi 16 décembre au matin.

La séance est levée à 22 heures 15.

Ont signé, les membres présents,

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,